HAL
open science

”De la venue de Jeanne” de Jacques Gélu

Olivier Hanne

To cite this version:

Olivier Hanne. ”De la venue de Jeanne” de Jacques Gélu. Jeanne d’Arc et la guerre de cent ans, 2012, 1, pp.2-5. halshs-00995822

HAL Id: halshs-00995822

https://shs.hal.science/halshs-00995822v1

Submitted on 24 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

“De la venue de Jeanne” de Jacques Gélu

Par Olivier Hanne. Docteur en histoire.

Lorsque Jeanne d’Arc paraît en février 1429 à la cour de Chinon, escortée par des rumeurs prophétiques, la plupart des ecclésiastiques de l’entourage de Charles VII sont loin de partager l’enthousiasme – ou la crédulité – du populaire. Le prélat Jacques Gélu (c. 1370 – † 1432), ancien archevêque de Tours transféré sur le siège d’Embrun en 1427, est lui aussi circonspect, comme il l’écrit au roi dans une lettre connue par une copie du XVIIe siècle. *« Il lui recommande de ne point converser seul avec elle, et qu’elle ne l’approche pas de trop près. »* Pourtant, lorsqu’il apprend par les clercs de la cour, dont il est resté proche, la libération d’Orléans le 8 mai 1429 et les merveilles accomplies par Jeanne, l’archevêque est soudainement convaincu que la Pucelle est bien envoyée par Dieu pour restaurer la maison de France. Théologien et canoniste de formation, Jacques Gélu rédige alors en deux ou trois semaines un court traité intitulé *De la venue de Jeanne*, qu’il dédie et envoie à Charles VII en juin.

Dans la préface, l’auteur justifie son ouvrage par les divisions des « savants » *(docti viri)*, c’est-à-dire les universitaires et les théologiens : *« Les uns affirment que se manifeste là une prévoyance toute particulière du Très-Haut* […]. *Les autres pensent que ladite jeune fille est abusée par la fourberie de l’Ennemi mauvais* […]. » En dehors du roi, le public désigné est donc le monde clérical. Gélu veut démontrer la légitimité de Jeanne selon les méthodes scolastiques de l’Université de Paris et un plan qui suit les quatre causes définies par Aristote dans ses ouvrages de logique : « […] *je chercherai premièrement s’il convient à la Majesté divine d’intervenir personnellement dans les actes d’un homme ou d’un royaume* [cause finale]. *Deuxièmement, si Dieu a coutume d’exécuter ses desseins plus à travers des anges ou des hommes* [cause matérielle, 1re partie]. *Troisièmement, s’il convient à la sagesse divine de confier au sexe féminin ce qui revient à des hommes* [cause matérielle, 2e partie]. *Quatrièmement, comment nous pouvons reconnaître si des œuvres viennent de Dieu ou si elles sont accomplies par l’art diabolique* [cause efficiente]. *Cinquièmement, si ce qui doit être accompli en raison d’un ordre, d’une volonté ou d’une disposition divine, doit être exécuté sans une prudence humaine* [cause formelle]. »

Le traité se place donc sur le terrain intellectuel : comment penser rationnellement l’intervention divine en faveur de Charles VII à travers une jeune fille ? La réponse s’inscrit bien sûr dans une propagande royale, puisque Jacques Gélu était à cette époque l’un des principaux clercs du royaume, présent au concile de Constance (1415), pressenti durant le conclave de 1417, et plusieurs fois ambassadeur pour l’empereur Sigismond, le roi de France et la papauté. L’homme était aussi un partisan convaincu des Orléans, conseiller du défunt duc Louis, assassiné sur ordre de Jean sans Peur. Sa conclusion favorable à Jeanne est donc acquise dès le préambule. Il est même probable que son texte ait été une commande des lettrés de la cour de Charles VII.

Le traité a toutefois un autre objectif, moral celui-ci, car le prélat définit son texte comme un *speculum*, un « miroir », offert au roi pour lui permettre de *« contempler, méditer, voir et reconnaître la fragilité et la faiblesse de la puissance humaine et terrestre »*. Tel un confesseur, Gélu veut susciter l’humilité du roi et renforcer sa foi dans la Providence qui se manifeste à travers Jeanne. La conclusion de l’ouvrage confirme cette dimension pénitentielle : *« qu’il plie sa nuque et son cou, courbe les genoux devant la Majesté éternelle ! »*

Les sources mobilisées correspondent au genre universitaire auquel obéit le document. L’auteur cite abondamment la Bible, les auteurs latins de l’Antiquité (Sénèque, Salluste, Caton…), Aristote, les Pères de l’Église, le droit canon, le droit romain, mais surtout Thomas d’Aquin, chez qui il puise nombre de ses références et de ses méthodes. Concernant Jeanne d’Arc, qu’il ne connaît pas, Jacques Gélu utilise un dossier documentaire envoyé par son ami et successeur au siège d’Embrun, Jean Girard, conseiller ecclésiastique de Charles VII. L’analyse montre que le prélat lui a fourni une description physique et morale de Jeanne, les conclusions de l’examen de Poitiers et une copie de la *Lettre aux Anglais* écrite par la jeune femme le 22 mars.

Après un rappel historique sur l’origine de la guerre entre l’Angleterre et la France, le traité est découpé en cinq « questions » construites sur le modèle scolastique, tel qu’on le découvre dans la *Somme théologique* de Thomas d’Aquin : la thèse de départ est d’abord contredite par des objections puis soutenue par des autorités dites *sed contra* ; le corps de l’article constitue la réponse du maître qui termine le traitement de la « question » en proposant des solutions aux objections soulevées. L’ensemble offre donc un système argumentatif efficace, rodé et parfaitement rationnel, bien que le thème abordé touche aux prodiges de la Pucelle.

La première partie, particulièrement théorique et éloignée des affaires johanniques, tente de démontrer qu’aucun argument de raison n’empêche Dieu d’intervenir dans le cours de la guerre, car *« si Dieu a pris en pitié le peuple d’Israël* […], *pourquoi ne pourrions-nous pas croire que la Majesté divine ne refuserait pas de secourir le royaume*

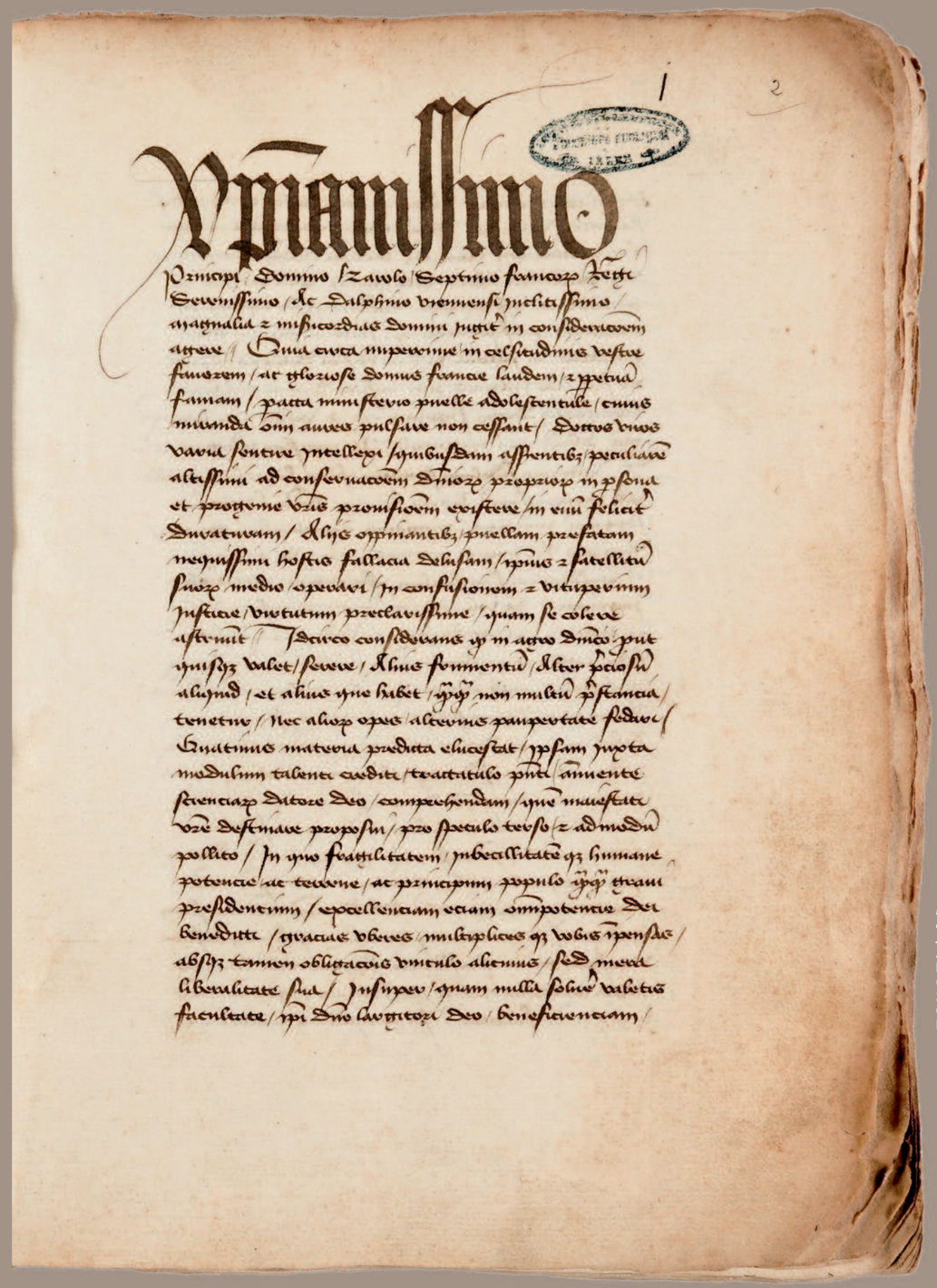

Première page du traité de Jacques Gelu. **Archives de l’Isère (cote ms 3139).** © Archives de l’Isère.

de France, qui est toujours demeuré ferme dans la foi ? » En outre, il peut intervenir comme il veut, sauver le roi en un instant ou en plusieurs semaines, par la guerre ou par un miracle. *« Il est certain que Dieu peut agir de telle façon ou de telle autre. »*

La seconde question développe le problème des moyens de l'action divine : pourquoi Dieu interviendrait-il par une fille plutôt que par des anges, lesquels constituent, en principe, ses médiateurs privilégiés ? *« Nous disons que Dieu peut accomplir ses desseins par un ange ou par toute créature, qu'elle soit humaine ou autre. En effet, son action ne se définit ni ne se limite aux anges »* ; il peut même agir sans truchement, directement. Jeanne offrait en outre, dans la logique divine, un autre avantage, car elle rabaissait la morgue des Anglais : *« Ils se seraient montrés trop honorés s'ils avaient été vaincus, renvoyés, terrifiés et punis au moyen d'un ange. C'est pourquoi, afin de confondre et humilier leur orgueil qui s'était élevé tout seul jusqu'aux cieux, Dieu s'opposa à eux par une toute jeune fille, née dans son pays de parents campagnards, humbles et de basse condition* [...] ».

La troisième partie veut justifier sa féminité. Jacques Gélu assure que les femmes sont souvent les véhicules des mystères sacrés, ainsi les Sybilles de l'Antiquité et les prophétesses bibliques. Certes, la loi juive du Deutéronome interdit à une femme de prendre un habit d'homme, mais Dieu est maître de ses propres lois, *« il change tout comme il veut, aussi souvent qu'il veut et de la manière qu'il veut* [...]. *Il est sa propre règle. »* En outre, il était nécessaire à Jeanne de revêtir un vêtement d'homme parce que la guerre la contraint à vivre au milieu des hommes. Mais une fois cette justification faite, l'auteur se ravise et réaffirme : *« la seule volonté de Dieu suffisait pour seule raison »* !

La quatrième question, la plus longue, procède en trois étapes, cherchant tout d'abord comment reconnaître qu'un événement vient de Dieu ou d'un démon, ensuite comment savoir si une action humaine est inspirée par le Diable. Le théologien applique alors les critères dégagés dans ces deux premiers points au cas de Jeanne. On peut la juger d'après son comportement ; or, *« elle honore Dieu comme une bonne et fidèle chrétienne* [...]. *Même si elle s'occupe de choses militaires, elle n'a cependant jamais manifesté aucune cruauté* [...]. *Au milieu de gens armés, elle n'en a pas moins vécu honnêtement, pudiquement et décemment, et sans rien faire qui ne convienne à une jeune fille vierge. »* Elle est donc personnellement indemne de toute inspiration diabolique. Mais ses actes sont-ils tous moralement bons ? Le fait qu'elle mène une guerre et soit responsable de meurtres devrait théoriquement la condamner… Il n'en est rien, car le mal apparent auquel elle participe est en fait un bien voulu par Dieu, qui est de rendre son pouvoir au roi légitime et de punir les cruautés des Anglais. *« Tout ce qu'elle a fait est juste, raisonnable et équitable, car il s'agit là d'une dure punition, mais méritée, qui respecte la rigueur de la justice. »*

Jacques Gélu termine sa réflexion par une question qui découle des précédentes : si Dieu veut effectivement venir en aide à Charles VII et lui a pour cela dépêché la Pucelle, le roi doit-il préparer des troupes et user de prudence envers ses ennemis, alors que l'issue des combats est déjà acquise ? Doit-il aussi tuer pour que le dessein de Dieu s'accomplisse ? Le théologien se prononce clairement : *« L'homme doit accomplir ce qui lui revient, et ne pas confier totalement une affaire à Dieu sans y participer lui-même. »* Le roi doit donc s'en remettre à Dieu et à la Pucelle, mais sans rien négliger de ce qui relève de sa responsabilité. Pour le reste, *« que le seigneur roi obéisse à l'inspiration de la jeune fille comme à celle de Dieu, parce qu'elle a été envoyée pour le secourir dans cette affaire »*. Quant au meurtre, l'archevêque puise dans l'analyse philosophique pour l'autoriser : si la volonté de Dieu est de secourir le roi, la même volonté divine autorise les moyens qui conduisent à ce but, et en ce sens le meurtre – qui s'écarte de la volonté générale de Dieu – s'applique à sa volonté particulière ; *« dans ce cas précis, commettre ces actes est un bien, parce qu'il peut en advenir un plus grand bien* [...]. *Et si Dieu permet que* [les Anglais] *soient vaincus ou tués, alors c'est un bien, parce que cette permission a été donnée en raison d'une juste cause. »*

De ce traité très construit et argumenté – du moins selon les manières du XVe siècle – ressort toutefois l'impression d'une absence de Jeanne. Celle-ci est bien le sujet du livre, mais non son objet principal. Seul le titre évoque d'ailleurs son nom, et Jacques Gélu semble défendre une idée, une position politique et théologique, plus qu'une personne. De fait, l'archevêque d'Embrun rédige d'abord un plaidoyer pour la cause de Charles VII, justifiant l'intervention de Dieu en sa faveur et autorisant la guerre contre ses ennemis, parmi lesquels les Bourguignons ne sont jamais nommés.

Une fois envoyé au roi, le document ne rencontra aucun succès, il n'est connu que par deux copies du XVe siècle et ne figura pas parmi les textes retenus au cours du procès de réhabilitation. Peut-être était-il trop long, trop académique. Ses difficiles développements à mi-chemin entre la philosophie et la métaphysique ne devaient pas être assez éclairants pour les hommes de Charles VII, qui avaient besoin d'arguments efficients. La source a toutefois l'intérêt de dévoiler les modes intellectuels d'un haut prélat contemporain de Jeanne et de montrer son raisonnement théorique en sa faveur. C'est toutefois cette même science universitaire qui condamna la Pucelle, puisque l'évêque Pierre Cauchon avait reçu une formation identique à celle de Jacques Gélu.

Bibliographie

– Olivier Bouzy, « Le traité de Jacques Gelu, de adventu Johanne », *Bulletin de l'Association des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, n° 16, 1992, pp. 29-39.

– Philippe Contamine, « Jacques Gélu (vers 1370-1432), archevêque de Tours (1414-1427), archevêque d'Embrun (1427-1432), éléments d'un parcours politique », *Entre France et Italie. Mélanges offerts à Pierrette Paravy*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, pp. 261-279.

– Auguste Dorange, « Vie de monseigneur Gélu, archevêque de Tours au xve siècle », *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, n° 3, 1874-1876, pp. 267-280.

– Olivier Hanne, *Jeanne d'Arc. Biographique historique*, Paris, Éditions Giovanangeli, 2012 (édition revue et augmentée).

– Jacques Gélu, *De la venue de Jeanne, un traité scolastique en faveur de Jeanne d'Arc (1429)*, éd. Olivier Hanne, Presses Universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2012 (à paraître en juin).

Episodes de l'histoire de Charles VII et de Jeanne d'Arc (Fac simile des miniatures des vigiles du roi Charles VII) in "Jeanne d'Arc" par H.Wallon 1876.
© Selva/Leemage.